



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 août à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie Plazanet, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 06 août 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	12	1	3	2

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, CHAMPAUD Marc, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres excusés ayant donné pouvoir : SALAGNAT Michèle à BESNIER Michelle

Membres excusés : CHADELAUD Michel, ECHASSERIEAU Vincent

Membres absents : BRUN Patrick, MUZETTE Thierry

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°78-2021 : Demande de subvention aide à l'immobilier d'entreprise pour le camping Lous Suais à Cheissoux

Madame la Présidente présente le dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé par l'entreprise

✓ SAS Monsiot à Cheissoux pour le camping Lous Suais

Dans le cadre de la convention d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, l'instruction du dossier de demande d'aide a été réalisée par le Conseil Départemental et l'Interconsulaire.

Voici le récapitulatif de la demandes d'aide :

Entreprise	Nature de l'aide	Montant du projet HT	Montant de l'aide	CCPV	CD 87
Monsiot Camping	Installation de 3 nouveaux hébergements locatifs	12 753 €	2 550 €	127 €	2 423 €

Madame la Présidente rappelle les conditions d'attributions de l'aide. Le Département intervient en complément du financement de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière selon la taille de l'entreprise, la localisation du projet (zonage AFR) et le potentiel fiscal corrigé moyen par habitant de la communauté de communes (valeur N-1, N étant l'année d'attribution de l'aide).

Cependant pour les entreprises du secteur du Tourisme, suite à la crise sanitaire, la convention cadre a été modifiée pour fixer le niveau d'aide suivant :

- 19 % de l'aide à la charge du Département, le restant soit 1 % à la charge de la Communauté de communes, si l'activité est située hors zone AFR ;
- 28 % de l'aide à la charge du Département, le restant soit 2 % à la charge de la Communauté de communes, si l'activité est située en zone AFR.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;
Vu la délibération 22-2017 du 29 mars 2017 portant sur la délégation d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Haute-Vienne ;
Vu la délibération 78-2020 du 24 septembre 2020 portant sur l'avenant n°1 à la convention cadre de délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Haute-Vienne ;
Vu la délibération 53-2021 du 08 avril 2021 portant sur l'avenant n°2 à la convention cadre de délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Haute-Vienne ;
Considérant le projet de travaux de l'entreprise SAS Monsiot pour le camping Lous Suais à Cheissoux ;
Considérant le projet de convention tripartite proposé par le Conseil Départemental portant sur la définition des modalités de mise en place de l'aide accordée par la Communauté de Communes et le département

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- VERSER d'une subvention de 127 € au titre de la Communauté de Communes dans le cadre de la convention partenariale avec le Département de la Haute-Vienne ;
- AUTORISER Madame la Présidente à signer le projet de convention tripartite présentée par le Département permettant à l'entreprise d'obtenir une subvention complémentaire ;
- AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 aout 2021

La Présidente
Mélanie PLAZANET

La Présidente
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

18 AOUT 2021

18 AOUT 2021